

Document d'information

Cambie Surgeries Corporation et al c. Procureur général de la C.-B. et al



L'affaire en cause

Brian Day, PDG de Cambie Surgeries Corporation conteste la *Medicare Protection Act* de la Colombie-Britannique et invoque la *Charte canadienne des droits et libertés* pour affirmer que cette loi ne respecte pas le droit de protéger son propre corps (Articles 7 et 15). Bien que cette affaire ait été initiée par Brian Day en 2006, le procès a commencé en 2016 et, après des retards en raison de procédures, il reprend le 9 avril.

- Cette affaire est une question de profits. Profits pour les médecins, profits pour les cliniques privées et profits pour les compagnies d'assurances.
- Cette affaire veut éliminer les mécanismes de protection liés aux soins de santé publics et veut annuler la décision d'interdire aux médecins de facturer des frais supplémentaires pour des services couverts par le régime public.
- Cette affaire frappe au cœur même de la *Loi canadienne sur la santé* et des principes selon lesquels les soins de santé sont fondés sur le besoin médical et non pas sur la capacité à payer.
- Cette affaire représente une menace pour nous tous, pas seulement pour les personnes de la Colombie-Britannique. Actuellement, la poursuite est intentée contre le Procureur général de la Colombie-Britannique et conteste, plus précisément, la *Medicare Protection Act* de la C.-B. Ces dispositions, en Colombie-Britannique, sont prévues afin de respecter la *Loi canadienne de la santé* et, par conséquent, cette affaire sera probablement jugée devant la Cour suprême du Canada.

Les temps d'attente

- Il ne s'agit pas d'une solution au problème des temps d'attente. Day et ses avocats vont invoquer que cette affaire concerne l'accès aux soins de santé et les limites engendrées par les temps d'attente, mais ils ne fourniront aucunes preuves selon lesquelles les frais liés aux soins privés de style américain vont améliorer les temps d'attente. Ils vont plutôt affirmer que leur droit d'acheter des soins privés leur a été refusé.
- Si le système de soins de santé fait place aux assurances privées et à la surfacturation, les temps d'attente ne seront pas diminués pour la vaste majorité des personnes au sein du système public. Ce sont plutôt les personnes bien nanties et ayant accès à plus d'assurances qui obtiendront des soins plus rapidement.
- Nous avons besoin de solutions véritables dont tous pourront bénéficier, pas seulement les personnes ayant les poches bien remplies.

Le droit aux soins privés

- Cette affaire n'est pas simplement une question de permettre aux personnes fortunées de se payer des soins privés. Le droit de se retirer du système public existe déjà pour tous.
- Day veut changer le système pour que nos impôts paient les frais pour obtenir des services plus rapides. Cela s'appelle de la surfacturation et ce n'est pas juste.
- Day veut aussi changer le système pour créer un marché de l'assurance privée. Parce qu'il veut permettre la surfacturation, les assureurs privés ne paieront jamais le coût total des services, seulement les frais supplémentaires pour le service plus rapide, et cela n'est pas juste.

Les soins de santé à deux vitesses

- Selon les données d'études internationales, les cliniques privées augmentent les temps d'attente de façon générale (sauf pour les personnes riches) parce que les professionnels de la santé, déjà rares, ne peuvent être à deux endroits en même temps.
- Les cliniques privées sélectionnent les cas les moins compliqués et présentant le moins de risques afin que le temps de traitement soit moindre. Ainsi, elles assurent un volume maximal au coût le plus bas.
- Les temps d'attente au sein du système public augmentent parce que les médecins sont motivés financièrement à mettre l'accent sur les patients qui paient des frais plus élevés.
- Incitatifs financiers intrinsèques pour créer des temps d'attente artificiels au sein du système public afin de permettre aux médecins de facturer des frais supplémentaires pour obtenir des soins plus rapidement.

Lectures complémentaires :

Reducing surgical wait times – The case for public innovation and provincial leadership (Andrew Longhurst, Marcy Cohen et Dr. Margaret McGregor pour le CCPA, 2016)

https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/BC%20Office/2016/04/ccpa-bc_ReducingSurgicalWaitTimes_summary.pdf (en anglais seulement)

Cambie s'en va en cour (Colleen Fuller pour le Centre canadien de politiques alternatives, 2015)

<https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/cambie-sen-va-en-cour>

Mythe : Un système privé parallèle réduirait les temps d'attente dans le système public (Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé, 2005) <http://www.fcass-cfhi.ca/SearchResultsNews/05-03-01/5bda3483-f97b-4616-bfe7-d55d0d66b9a0.aspx>

Les cliniques privées et la menace pour le régime public d'assurance-maladie au Canada (Coalition ontarienne de la santé, juin 2017). <http://www.healthcoalition.ca/wp-content/uploads/2018/02/OHC-Rapport-sur-les-cliniques-privées.pdf>